

# CHARTE D'ENGAGEMENT AU CLUB « RL PONTIVY section Basket »

### « Le basket est un jeu avant tout et doit le rester »

- Art. 1 : Chaque licencié doit participer avec assiduité et motivation aux entraînements proposés par le club. Il devra prévenir de son ou ses absence(s). Un SMS au coach suffira. Toute absence ou retard injustifié pourra entraîner une suspension au match suivant.
- Il est impératif d'être à l'heure à l'entraînement, sauf raison valable, et d'avoir une tenue adaptée à la pratique du basket-ball (short, tee-shirt, baskets, cheveux longs attachés) et une bouteille d'eau ou gourde.
- Art. 2 : Chaque mineur n'ayant pas l'autorisation de partir seul, devra être accompagné par un adulte auprès de l'entraîneur ou du coach pour les entraînements et les matchs. Et cet adulte devra s'assurer que la séance est bien assurée et prendra connaissance de l'heure de retour avant de partir.

L'accès aux gymnases ne peut se faire qu'en présence de l'entraîneur ou d'un responsable du club.

- Art. 3 : A l'entraînement comme en match ou en tournoi chaque joueur/joueuse s'engage à respecter ses coéquipiers(ères), son entraîneur, ses adversaires, les dirigeants, les arbitres et leurs décisions, et les installations.

Une pénalité pourra être infligée pour tout manquement à la règle.

- 2ème Faute Technique : amende de 15 €
- 3ème FT : amende de 25 €
- Faute disqualifiante / 4ème FT : 160€ + 1 match de suspension
- Art. 4 : Les dirigeants, les parents et accompagnateurs s'engagent à encourager les équipes du club dans un esprit sportif et de fair-play. Les encouragements sont là pour aider les joueurs/joueuses sur le terrain. Ils s'engagent aussi à respecter les décisions des arbitres et des officiels de table.
- Art. 6 : 1° L'arbitre et la table de marque font partie intégrante du basket.

#### Sans eux pas de match.

Chaque licencié(e) sera sollicité(e) pour quelques tables de marque et arbitrages, ceci faisant partie de l'apprentissage des règles du jeu. Il se devra d'être présent 15 minutes avant la rencontre.

En cas d'empêchement, le/la joueur/joueuse désigné(e) est chargé(e) lui/elle-même de se faire remplacer et de prévenir le club.

- 2° Afin de se retrouver entre parents et d'accueillir les équipes adverses, les parents seront sollicités pour amener des gâteaux et tenir la buvette. Le club fournira la boisson.
- 3° Le responsable de salle devra être le premier présent pour ouvrir le complexe et mettre en place le matériel. Il se doit d'être présent au moins 30 minutes avant la première rencontre.

- Art. 5 : Chaque parent s'engage à respecter le planning de covoiturage qui lui sera remis au début de chaque phase. En cas d'indisponibilité d'un parent, celui-ci devra contacter au plus tôt le référent de l'équipe. Un récapitulatif des joueurs et joueuses avec leurs coordonnées sera remis à la ou le référent de l'équipe afin de faciliter les échanges avec celui ou celle-ci
- Art. 7 : Chaque licencié et parent(s) de licencié s'engage à participer au bon déroulement des différentes manifestations du club (matchs, vide-grenier, repas à emporter...).
- Art. 8 : Tout licencié ne répondant pas une convocation et/ou ne se faisant pas remplacer pourra être suspendu de compétition ; et ce tant qu'il n'aura pas répondu favorablement.
- Art. 9 : Chaque licencié se doit de respecter le travail des bénévoles (ranger le matériel, ramasser ses bouteilles d'eau vides à la fin de son match, qu'il soit joué à domicile ou à l'extérieur, mettre ses déchets à la poubelle (respect du tri sélectif), laisser propre derrière lui tout simplement, ainsi que de respecter le matériel qui lui est mis à disposition.

Les plannings de matchs, de covoiturage, de tenue de la buvette, d'arbitrage, de responsable de salles, de table et autres seront disponibles sur le site du club. Pour toute personne ne possédant pas internet il sera possible de les transmettre par écrit sur simple demande.

## - Art. 10 : <u>L'entraîneur : correction, assiduité, ponctualité, responsabilité, rigueur, exemplarité.</u>

L'entraîneur s'engage (oui lui aussi)

- 1. à respecter les horaires des entraînements et à prévenir les joueurs et leurs parents en cas d'absence,
- 2. à arriver 10 minutes avant le début de l'entraînement pour préparer le matériel et accueillir les joueurs/joueuses et leurs parents,
- 3. à partir quand le dernier joueur a été pris en charge par ses parents,
- 4. à effectuer par écrit le pointage des joueurs/joueuses à entraînement,
- 5. à écouter et dialoguer avec les parents et joueurs/joueuses à la fin de l'entraînement ou du match,
- 6. à garder un esprit sportif dans tous les cas,
- 7. à prendre soin du matériel qui est mis à sa disposition,
- 8. à veiller au rangement du matériel lorsque c'est le dernier à intervenir dans la salle.

#### - Art. 11 : **Le club**

Le club s'engage (et oui lui aussi)

- 1. à fournir un encadrement qualifié avec des entraîneurs en formation ou diplômés toujours supervisés par un breveté d'Etat,
- 2. à diffuser le calendrier des matchs de championnat (site ou autre),
- 3. à fournir le matériel nécessaire pour les entraînements et les matchs,
- 4. à favoriser un accueil convivial,
- 5. à organiser des stages pendant les vacances scolaires,
- 6. à mettre en place des réunions de formation à l'arbitrage et à la tenue de la table de marque.

- Art. 12 : Chaque licencié, pour pouvoir être qualifié devra rendre un dossier de licence complet :
  - compléter licence dématérialisée
  - la fiche de renseignement avec acceptation de la charte,
  - la cotisation (tous les chèques pour un règlement en plusieurs fois)
- Art 13 : Le bureau du RLP pourra exclure du club, temporairement ou définitivement, tout licencié ne respectant pas la charte du club.

Le facebook du club : rlp basket

L'adresse mail de la présidente : <u>president.rlpbasket@gmail.com</u>
L'adresse mail de la comptabilité : <u>tresorier.rlpbasket@gmail.com</u>
L'adresse mail du secrétariat : <u>secretariat.rlpbasket@gmail.com</u>